

HIVER 2025

ALPBACH (RADFELD / BRIXLEGG)  
AUTRICHE

GLISSES EN AUTRICHE  
8-13 ANS/ 14-17 ANS

REF : 054 022 001

VPT – 21, rue Saint-Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20  
AGRÉMENTS  
UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports  
CGOL/LFEEP : AG.075.95.0063 - CGOL : Utilité publique – décret du 31.05.1930

**Chalet « LENGAUER »  
Dorfstrasse  
A-6240 RADFELD**

**Chalet KÖCKENHOF  
Zimmermoos 4  
A-6230 RADFELD**



## RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers en rendez-vous sur place sont attendus le 1<sup>er</sup> jour vers 19h00 et seront repris le dernier jour vers 7h00 (les horaires seront confirmés sur la convocation départ).

## TRANSPORT

En autocar, préacheminement en train pour certaines villes de départ

L'autocar reste à disposition du groupe durant le séjour.

## 1 et dernier repas servis

**Premier repas inclus** : Dîner

**Dernier repas inclus** : Déjeuner (panier-repas)

## SITE

► Radfeld et Brixlegg (situé à 3km l'un de l'autre) sont des villages autrichiens authentiques de la vallée alpestre préservée de l'Alpbachtal, situé à l'est d'Innsbrück. Les stations de cette vallée qui en font sa renommée : Alpbach, Inneralpbach et Reith im Alpbachtal, offrent des kilomètres de pistes (de 1500m à 2100m d'altitude), et proposent une large palette de descentes pour tous les niveaux, du « pro » au débutant, pour les skieurs ou les surfeurs.

► Le groupe sera hébergé dans un chalet typique et familial. Celui-ci propose des chambres confortables de 3 à 6 lits. Le confort et la qualité de l'accueil est équivalent dans le chalet de Radfeld ou le chalet de Brixlegg. Le choix du chalet se fait en fonction des disponibilités des deux établissements. Vous serez informés lors de la réservation du chalet dans lequel se déroulera le séjour.

Les repas sont variés et permettent la découverte des produits typiques autrichiens.

**Effectif du groupe** : 45 participants

## ACTIVITES

En **SKI** ou en **SURF**, des groupes de niveaux seront mis en place pour permettre à tous les jeunes de pratiquer le ski / le surf dans les meilleures conditions possibles et d'être sollicité (choix des pistes, les difficultés, la durée de la pratique) en fonction de leur niveau.

Le car à disposition permettra de découvrir les diverses stations qui entourent le centre de vacances.

Les sorties se dérouleront matin et après-midi, ou en journée continue.

Les groupes sont encadrés par notre équipe d'animation, composée d'animatrices et d'animateurs titulaires du BAFA ayant un bon niveau de ski / surf, avec une solide expérience dans les séjours hivernaux à la montagne.

Les conditions météorologiques et le respect du rythme de fatigue de chacun dicteront les formes de pratique.

Sur les autres temps du séjour, notamment les soirées, des animations seront proposées aux jeunes par l'équipe d'animation. Des activités calmes et collectives seront privilégiées (jeux de société, activités musicales ...).

### ► Equipe d'encadrement

- Un / Une directeur / directrice titulaire du brevet d'aptitude à la fonction de directeur (BAFD) : il / elle orchestre son équipe d'animation, s'assure du bon fonctionnement du séjour, réunit chaque soir son équipe pour échanger sur le déroulement de la journée écoulée et préparer les activités du lendemain.
- Des animateurs ou animatrices titulaires du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) par tranche de 8 ou 10 enfants.
- Un ou une assistante sanitaire en charge du suivi des traitements médicaux et plus globalement de la santé des jeunes.

### ► Vie collective :

Par la pratique des activités prévues, les animateurs favoriseront pour chaque jeune : la prise de responsabilités, l'apprentissage de l'autonomie en fonction de ses possibilités, le plaisir, la découverte du milieu naturel et des traditions locales.

Ils s'efforceront d'organiser la vie quotidienne afin qu'elle respecte les besoins de chaque jeune : sommeil, alimentation, hygiène.

A la fois lieu de personnalisation et de socialisation, le séjour de vacances offre :

- Une structure adaptée à chaque âge présentant **les meilleures conditions de sécurité et de santé.**
- Des formes d'activités qui répondent à la fois aux nécessités de la prise en charge des jeunes et à leurs souhaits de découverte
- Des modes d'organisation et d'animation favorisant l'expression et la création.

**ATTENTION !** Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

### ► Alimentation

L'équilibre alimentaire, la qualité et la quantité des repas, la découverte de la gastronomie régionale, le plaisir de manger et de partager sont pour nous des objectifs essentiels.

Notre restauration doit assurer le principe de santé et d'hygiène alimentaire tout en étant compatible avec la demande des personnes qui ne désirent pas manger certains aliments en raison de croyances religieuses, par convictions personnelles ou pour toutes autres raisons.

Les régimes alimentaires médicaux ou allergènes sont respectés en conformité avec le certificat médical.

### ► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Lors de ce séjour, nos animateurs tenteront de mettre en place **un blog** dont les coordonnées vous seront transmises sur la convocation départ. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au droit à l'image (ci-joint).

La communication avec les familles, à travers l'alimentation de ce blog, est une priorité pour notre association, nous y sommes extrêmement attentifs. Toutefois, nous vous rappelons que notre équipe d'animation encadre les jeunes du matin au soir, et ne peuvent donc alimenter le blog à chaque instant de la journée. De même, nous vous rappelons que la présence ou non d'un jeune sur une série de photos n'est dû qu'au hasard, et en aucun un choix de notre part.

**Nous vous remercions de votre compréhension.**

### ► **Trousseau:**

Pour constituer le trousseau de votre enfant, reportez-vous à la fiche trousseau fournie en même temps que le dossier de voyage ; à partir de 13 ans, le jeune a la responsabilité de son trousseau, et aucun contrôle n'est effectué.

### **Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir :**

- **des tenues adaptées à la pratique du ski ou du surf : combinaison, gants, masque, vêtements chauds, après-ski**
- lunettes de soleil, crème solaire protectrice, stick à lèvres
- un petit sac à dos et une gourde pour éviter la surconsommation non-écologique dangereuse pour notre planète
- maillot de bain pour la baignade dans le parc aquatique

### ► **Lavage du linge :**

Ce séjour ne dépassant pas 7 jours, aucun lavage du linge n'est prévu durant la semaine. Tout le linge et les affaires personnelles devront toutefois être marqués au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue).

### ► **Argent de poche :**

A discrétion de la famille. Les jeunes ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins 20€ nous semble être une somme suffisante pour la durée du séjour. Placer la somme dans l'enveloppe spéciale qui vous sera transmise avant le départ. Sur place, l'équipe prendra en charge, avec l'enfant, la gestion de cet argent.

### ► **Santé :**

La **fiche administrative et sanitaire** doit être complétée avec précision. **Elle est obligatoire, ainsi que la photocopie des pages de vaccination à jour du carnet de santé du jeune, ou d'une attestation d'un médecin comme quoi le jeune est bien à jour de ses vacances.**

N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles **AVANT LE SEJOUR** (allergies, régime alimentaire, traitement médicaux ...). L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous.

**Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé, ainsi que les médicaments en quantité suffisante, pour que le jeune puisse poursuivre son traitement**

### ► **Frais médicaux :**

Le centre de vacances avance les frais médicaux immédiats. Nous vous demanderons de nous rembourser cette avance (sauf si vous bénéficiez de la CMU-fournir l'attestation), puis sur présentation des feuilles de soin, la Caisse de Sécurité Sociale ou votre Mutuelle, vous remboursera.

### ► **Utilisation du téléphone mobile :**

Selon les règles mises en place par l'équipe d'encadrement. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.

### ► **Objet de valeur :**

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (tablette, bijoux, téléphone mobile, etc...). Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

**Attention : les vols, dégradations ou pertes de tout objet de valeurs ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.**

## ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES A REMETTRE AU PLUS TARD LE JOUR DU DEPART

- la fiche sanitaire complétée et signée (Attention cette fiche doit nous être transmise bien en avant le séjour en cas de besoins spécifiques du jeune concernant son accueil)
- la carte européenne d'assurance maladie
- l'autorisation au droit à l'image
- la photocopie des pages du carnet de vaccination ou un certificat médical de vaccination à jour
- l'autorisation de sortie de territoire signée par le responsable légal du mineur, ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité de cette personne
- une pièce d'identité du mineur en cours de validité.

-le questionnaire « pour bien préparer le séjour » (avant le 15 janvier 2024)

**EN CAS DE MANQUEMENT D'UN DE CES DOCUMENTS,  
LE JEUNE PEUT SE VOIR REFUSER LE DEPART LE JOUR J**

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !

# AUTORISATION POUR LE DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Vote enfant est inscrit dans un centre de vacances. Au cours du séjour, il/elle sera amené/e à utiliser du matériel audio-visuel (photo, vidéo, informatique et internet) lors des activités. Afin que votre enfant puisse passer un séjour optimal, puisse participer pleinement aux activités audiovisuelles et ramener un merveilleux souvenir de ses vacances, nous vous demandons d'autoriser l'apparition de votre enfant sur support photo, vidéo, informatique et internet, conformément à la législation relative aux droits de la personne photographiée et à l'article 9 du code civil.

Je soussigné/e : .....

Représentant/e légal de l'enfant : .....

Demeurant : .....

.....

Inscrit/e sur le séjour .....

du.....au.....

**autorise** - **n'autorise pas** (rayer la mention inutile)

L'équipe d'animation du séjour et l'organisateur « Ligue de l'enseignement » à utiliser dans le cadre du centre de vacances, VACANCES POUR TOUS :

- l'image et la voix de mon enfant sur support photographique, vidéo et informatique.
- l'image et la voix de mon enfant sur le site internet ou le blog du centre de vacances, permettant d'avoir un lien entre l'enfant et ses proches.
- l'image de mon enfant pour la présentation et l'illustration des centres de vacances proposés aux enfants (Brochure et site internet, départementaux et Nationaux, de Vacances Pour Tous).

Fait à .....

Signature du représentant légal

Le .....

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT ou à envoyer avec le document « Pour bien préparer le séjour »**

# Pour bien préparer le séjour

Merci de retourner ce questionnaire par courrier postal ou par mail à l'adresse ci-dessous **avant le 15 janvier 2025** :

Vacances Pour Tous 54  
49 Rue Isabey 54000  
NANCY  
[vpt@ligue54.org](mailto:vpt@ligue54.org)

Nom du jeune : .....

Prénom du jeune : .....

Nom du séjour : .....

Dates du séjour : du.....au.....

Activité choisie\* : SKI – SURF

Location du matériel\* : oui - non

Taille du jeune : .....

Pointure du jeune : .....

Poids du jeune : .....

Tour de tête : .....

Niveau de pratique\* : débutant – débrouillé – confirmé

Niveau ESF **obtenu** (le cas échéant) : .....

\*rayer la ou les mentions inutiles



**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)  
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**  
(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation  
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné  
par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)

**1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS**

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) : .....  
Pays de naissance : .....

**2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION**

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....  
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) : .....  
Pays de naissance : ..... Nationalité : .....  
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :  
 Père  Mère  Autre (préciser) : .....  
Adresse : .....  
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie  
Code postal : | | | | | Commune : .....  
Pays : .....  
Téléphone (recommandé) : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_  
Courriel (recommandé) : .....

**3. DURÉE DE L'AUTORISATION**

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | | | inclus.  
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.  
Exemple : une autorisation signée le 1<sup>er</sup> septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

**4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »<sup>(1)</sup> :  
DATE : | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale : .....  
<sup>(1)</sup> Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION <sup>(1)</sup> :**

Type de document (cocher la case) :  Carte nationale d'identité  Passeport  Autre  
(Préciser : .....)<sup>(2)</sup>  
Délivré(e) le : | | | | | | | | | |  
Par (autorité de délivrance) : .....

<sup>(1)</sup> La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.  
<sup>(2)</sup> Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

**RAPPEL :** « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »